

De: EVA <eauxvivantesarmor@yahoo.fr>
Envoyé: mercredi 15 septembre 2021 17:32
À: e.p.paimpol@gmail.com; Urbanisme Guingamp Paimpol Agglomération
Cc: Muriel Fiannacca
Objet: EP PLU n°6
Pièces jointes: Bocage-Capture d'écran 2021-09-06 14.49.56.png; Bocage-Détail-talus-SteBarbe.pdf; Bocage-Kerguistin Chemin creux.png; Bocage-Yahoo Mail - Re_recensement du bocage à Ste Barbe, Paimpol.pdf

Bonjour,
Voici nos remarques non exhaustives
Les pièces jointes sont adressées en plusieurs fois
Merci
Bien cordialement
www.eauxvivantes.org (Site officiel)
[Bretagne Zones Humides](#) (Facebook)
[Eaux Vivantes Armor](#) (You Tube)

Faites un don :o)



Accueil - PayPal

PayPal est le moyen plus sûr et plus simple de payer en ligne sans divulguer le numéro de votre carte bancaire.

Zones humides :

Il est constant que le recensement des zones humides est incomplet quand il n'est pas ignoré, notamment dans les secteurs soumis à conflit d'intérêt et d'usage. Notre fédération a documenté de nombreux exemples locaux.

De ce fait nous contestons le recensement en l'état actuel qui soit dit en passant n'est pas figé. Notre fédération ayant déjà alertés en vain les instances "responsables" (SAGE, communes, DDTM) sur l'existence de zones humides notamment sur les secteurs de Kermin, de Vam Magueres (villa "les sources" non recensée, ancienne zone de captage de Paimpol !!), De Kergroas, de la zone sourcière du Quinic sur le projet de la 4 voies, etc.

Zoner "2AU" les rives du ruisseau le Quinic dans un contexte environnemental et de risque de submersion en aval est incompréhensible, sachant que le secteur amont de GOUDELIN notoirement sourcier et humide a déjà été terrassé pour le lotissement de Goudelin

Nous rappelons que toutes la zone actuelle de Penvern occupée par une zone artisanale est un ancien marécage dont il ne reste qu'une portion de ruisseau en face d'Autominate et la cuvette de rétention. La cité de chênes et plus récemment Ar Wouden ont été construits en pleine ZH et jusque sur le ruisseau, etc. etc.

Construire sur un versant recensé humide par Agrocampus, susceptible d'aggraver les submersions aval, et qui sacrifie de surcroît une archéologie gauloise (Malabry) relève également d'une spéculation irresponsable.

La ZH **et** sourcière de Ste Barbe a été ignorée (BB)

Etc. etc.

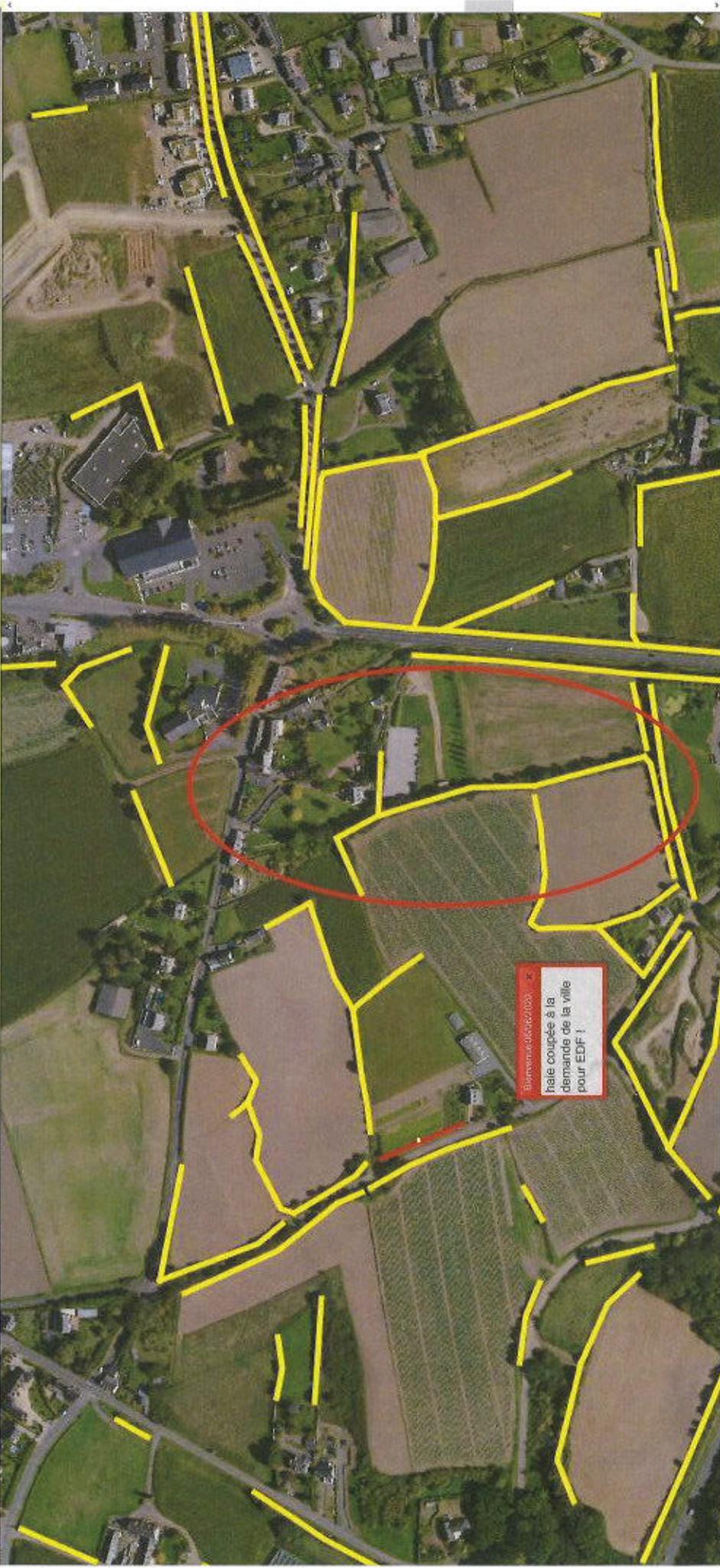
Bocage :

les chemins creux devraient indiquer 2 traits correspondants à leurs rives/talus.
Exemples de Kergroas et de Kerguistin...

La haie d'Ormes et son bosquet à Ste Barbe aurait due être recensée (PJ mail du technicien), il semble qu'elle ne l'ait pas été

Une autre haie recensée a d'ailleurs été rasée sur le même secteur sans aucun contrôle en bordure de la zone humide elle-même non recensée !

etc.

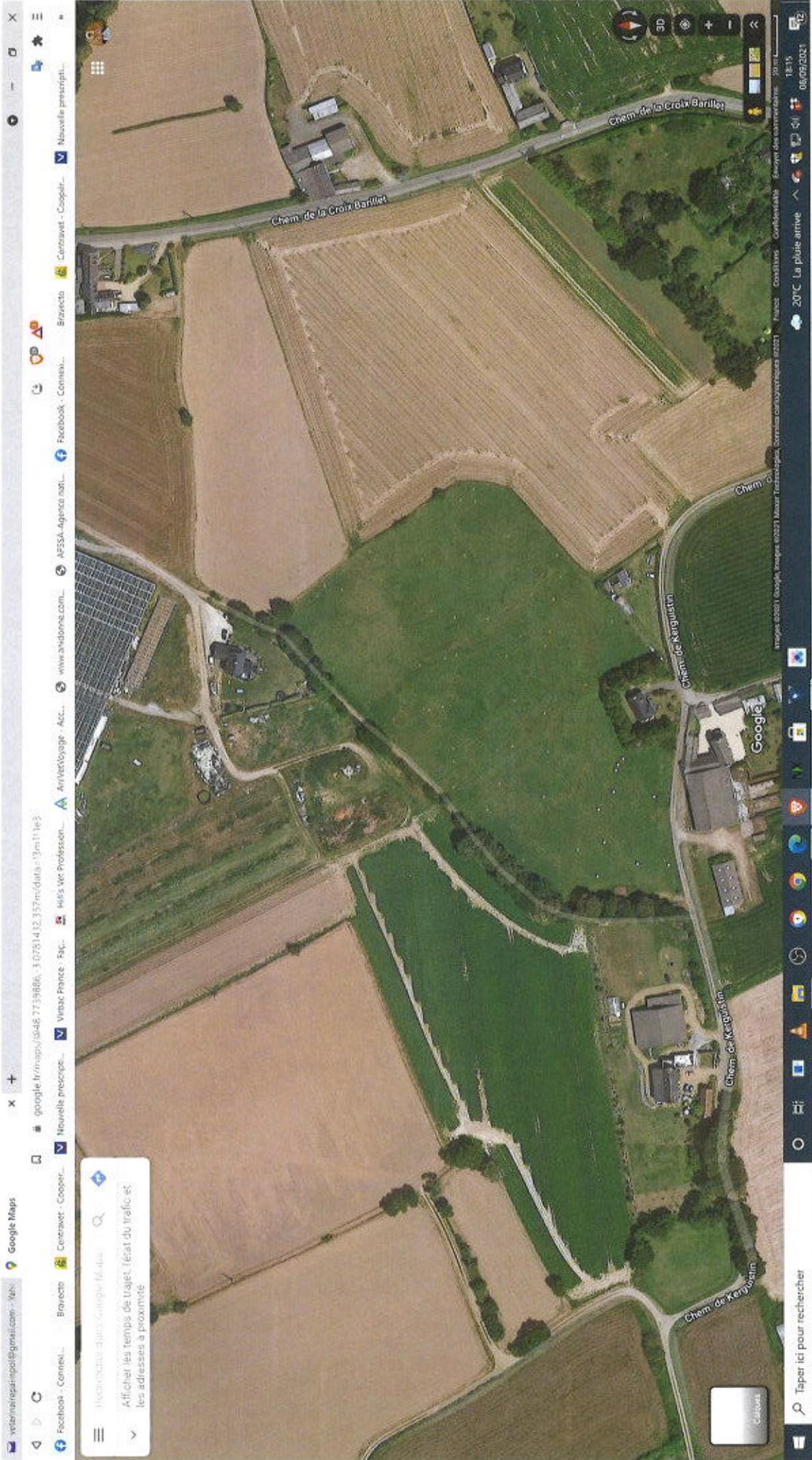


Vos remarques :



Détail de la carte finale, disponible aux Services Techniques :





Re: recensement du bocage à Ste Barbe, Paimpol

Expéditeur : Julien LE NAGARD (julien.lenagard@smega.fr)

À : eauxvivantesarmor@yahoo.fr

Date : vendredi 28 juillet 2017, 14:33 UTC+2

Bonjour,

Désolé pour le délai de réponse :

Pour cette haie, elle sera bien sur intégrée au recensement final. Voici également une réponse à vos précédentes remarques :

Je n'ai pas le temps de tout détailler, mais nous nous permettons quelques remarques

- Les ruisseaux et chemins creux qui constituent des axes vert et bleu devraient-ils pas être signalés en double trait ?

Ces doubles traits sur la carte devraient épouser le chevelu des ruisseaux depuis leurs sources (quelques exemples en bleu)

Le travail mené vise à recenser la présence de talus et de haies bocagères. Ces éléments participeront ensuite à l'élaboration de la trame verte et bleue, ce qui n'est pas l'objet ici.

- Beaucoup de secteurs ont fait l'objet de déboisements sauvages peu avant le recensement et devraient être recensés (exemple de la parcelle à Ste Barbe et de bordures de ruisseaux, ou de chemins)

Le recensement est réalisé sur le bocage existant, et la réglementation qui s'appliquera également (pas de rétroactivité sur les cas d'arasement).

- Il est soi-disant précisé que ce recensement serait "figé". Est-ce à dire qu'on ne peut plus le compléter ultérieurement ?

Suite à la consultation et intégration des remarques, la carte du bocage sera validée en conseil municipal puis intégré dans le document graphique du PLU de la commune. Des modifications peuvent ensuite être apportées par une procédure de révision simplifiée.

- Vous semble-t-il opportun "d'appuyer" les haies perpendiculaires à la pente du bassin versant ?

Tous les éléments recensés (haies, talus nus, talus plantés) bénéficieront de la même protection dans le document d'urbanisme de la commune. Chaque modification est ensuite étudiée au cas par cas. Pertinence de la demande (type de haie, parcellaire, impact environnemental...). Les accords d'arasement n'interviennent que si le projet global amène une amélioration de la situation environnementale, ce qui protège les éléments les plus importants. Un talus anti érosif peut disparaître si ceux reconstruits sont plus efficaces.

J'espère avoir apporté une réponse à vos remarques.

Cordialement



Julien LE NAGARD *technicien bocage* — Pôle développement rural

SMEGA - ZI de Grâces 11 route de Kerbost - 22200 GRÂCES
Tél : 02 98 58 29 75 - 06 87 99 51 48

www.smega.fr

Le 25/07/2017 à 15:20, EVA a écrit :

Haie d'Ormes à Ste Barbe

Monsieur Le Nagard

Vous avez pu (ou pourrez) constater qu'il s'agit d'une haie d'Ormes (+ un boisement Ormes + hêtres en arrière-plan) que nous essayons de régénérer et pérenniser depuis de nombreuses années (différents traitements et associations d'essences)

Bien cordialement

JC Jestin

Muriel Fiannacca

www.eauxvivantes.org (Site officiel)

[Bretagne Zones Humides](#) (Facebook)

[Eaux Vivantes Armor](#) (You Tube)

[Faites un don](#) :o)

Afficher le message d'origine

Le Lundi 26 juin 2017 10h01, Julien LE NAGARD <julien.lenagard@smega.fr> a écrit :

Bonjour,

Merci pour cette précision, je passerai sur le terrain et intégrerai le linéaire sur la carte finale.

Cordialement



Le 25/06/2017 à 13:54, EVA a écrit :

Bonjour

La FAPEL22 / EVA entretenait une frayère sur cette petite parcelle qu'elle venait de nettoyer et replanter avec hêtres et chênes. Il conviendrait de compléter la carte (flèche verte).

En face une propriété avec l'ancien Moulin à vent avec plantation linéaire curieusement non recensée ainsi qu'une zone humide en contrebas

Merci

Bien cordialement

JC Jestin

www.cauxvivantes.org (Site officiel)

[Bretagne Zones Humides](#) (Facebook)

[Eaux Vivantes Armor](#) (You Tube)

[Faites un don](#) :o)

Antivirus avast!: message Entrant sain.

Base de donnees virale (VPS) : 170625-4, 25/06/2017

Analyse le : 26/06/2017 08:43:19

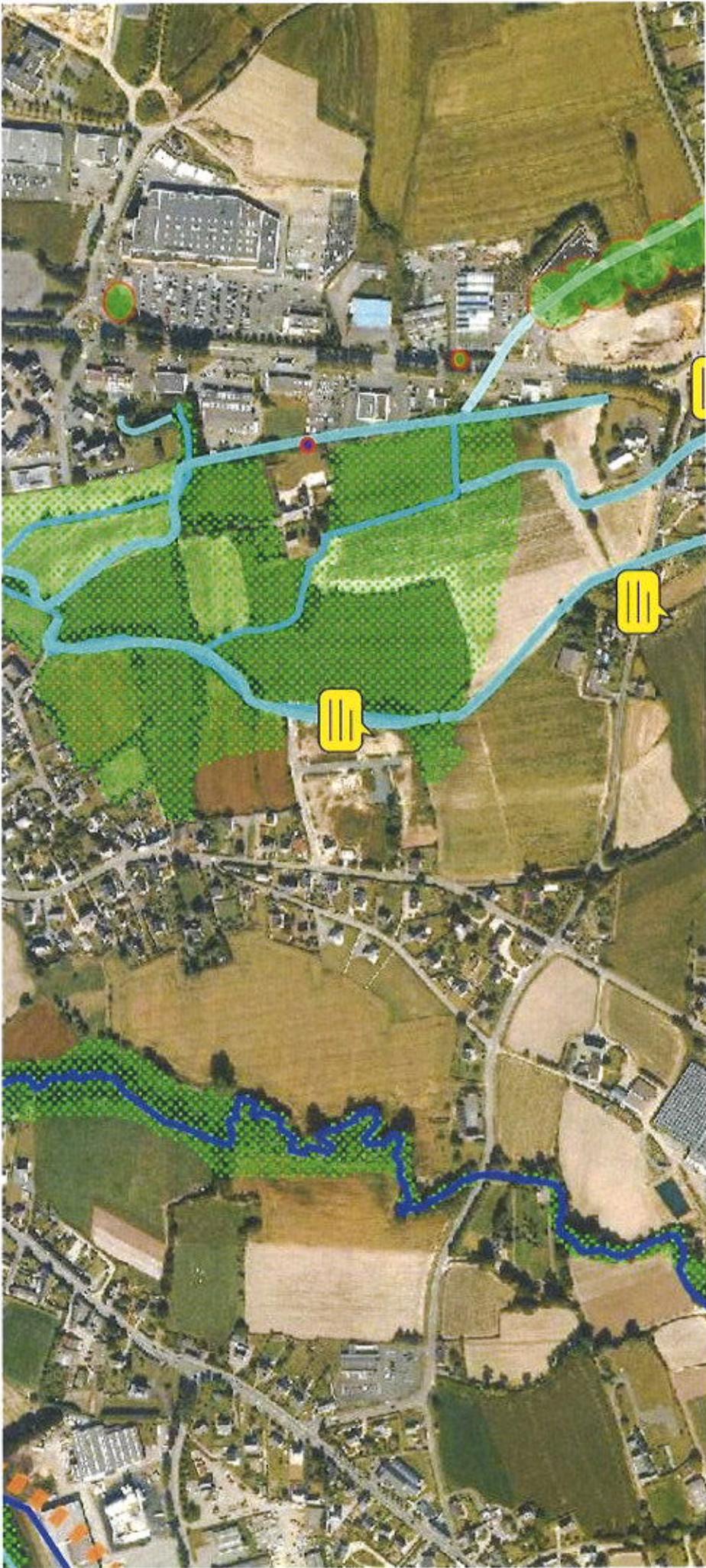
avast! - copyright (c) 1988-2017 AVAST Software.

Antivirus avast!: message Entrant sain.

Base de donnees virale (VPS) : 170725-0, 25/07/2017

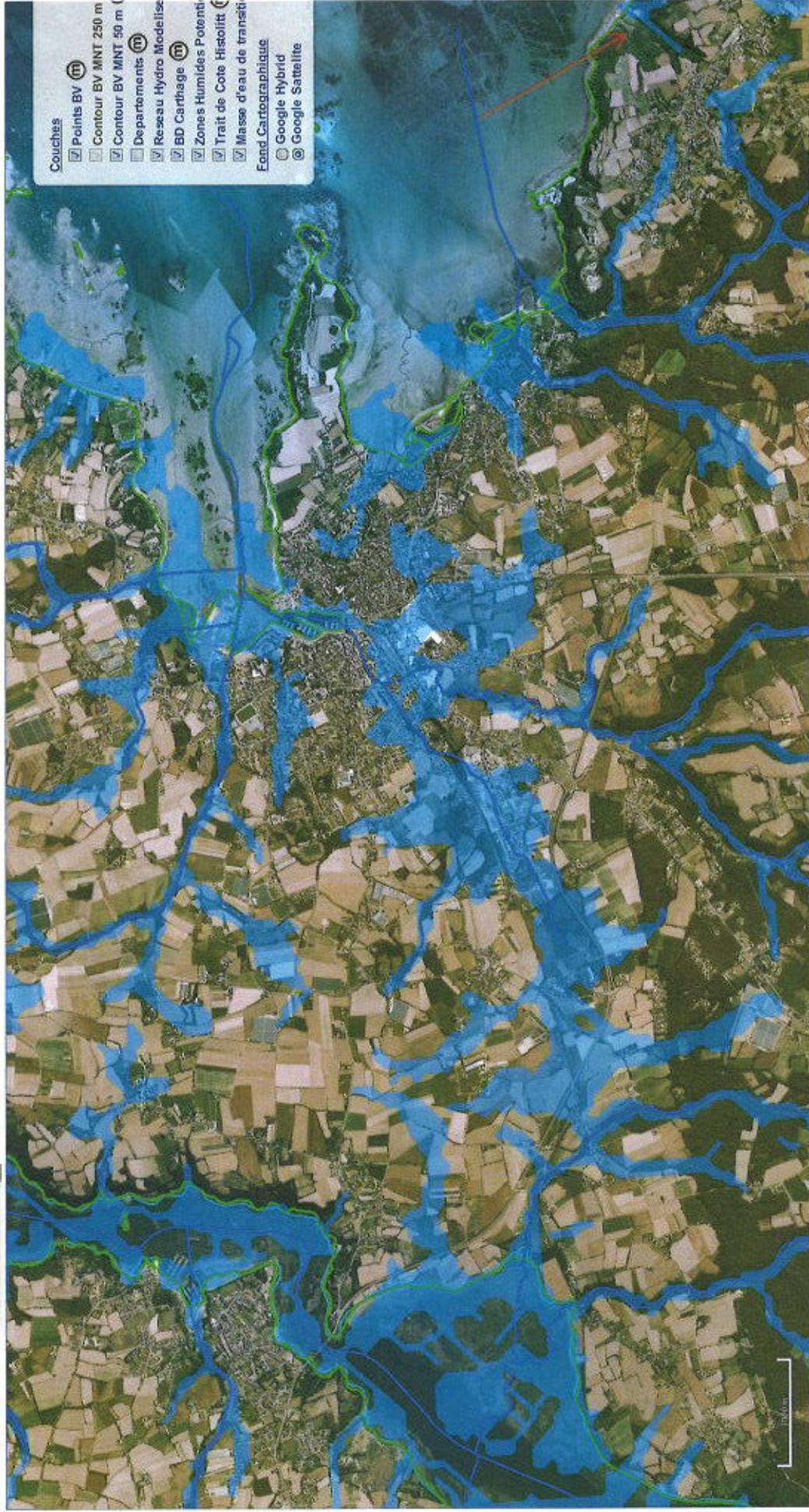
Analyse le : 25/07/2017 15:28:41

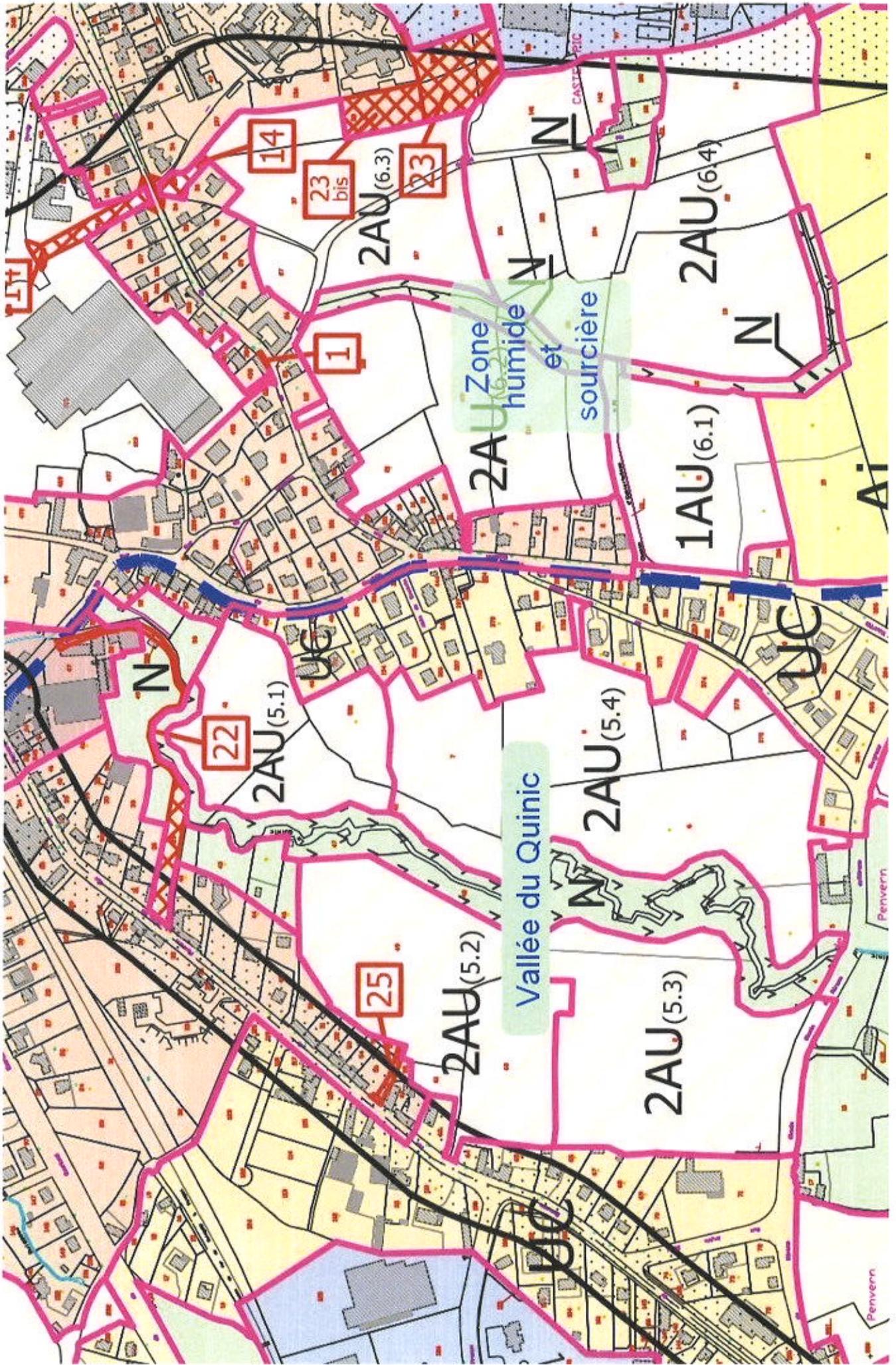
avast! - copyright (c) 1988-2017 AVAST Software.

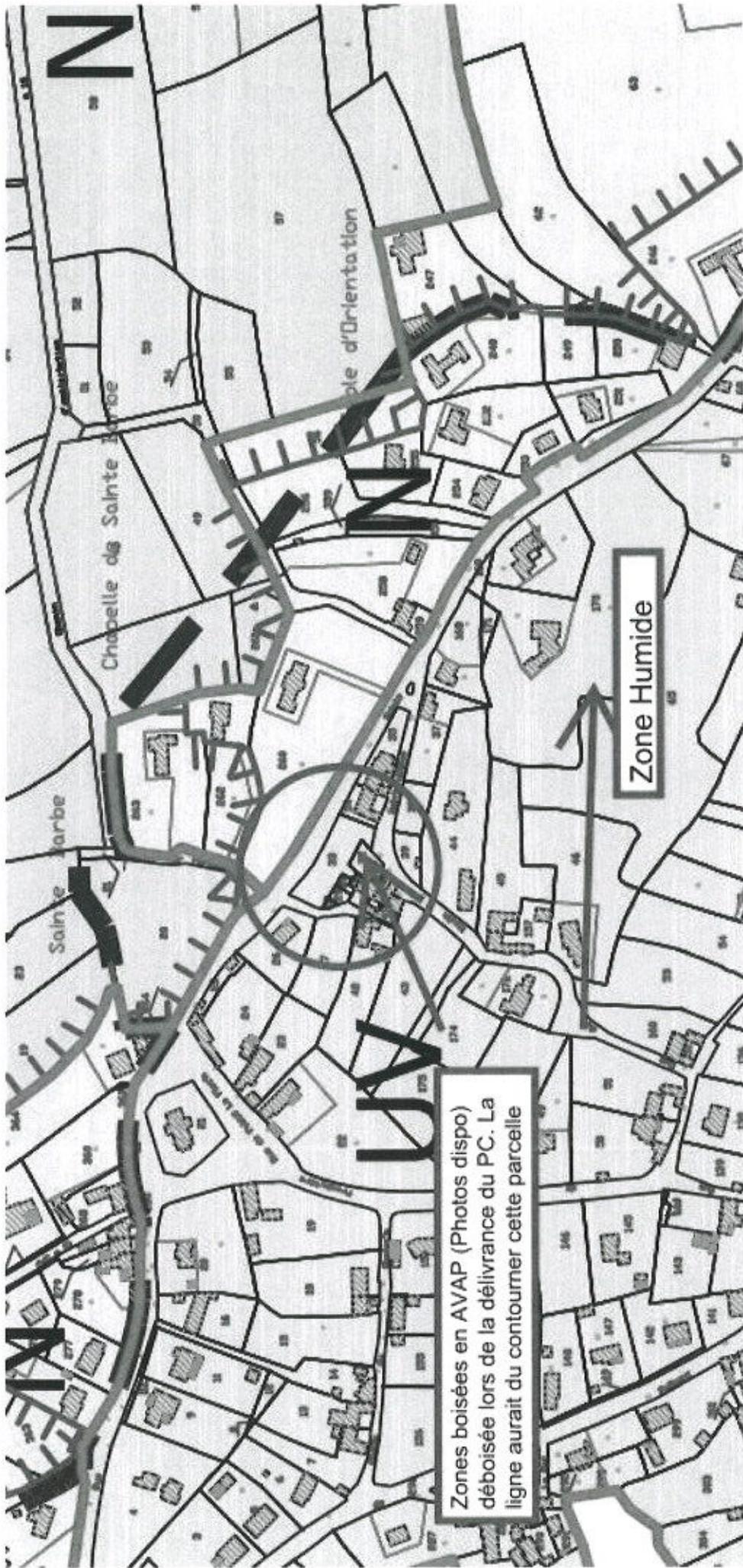




Zoomer sur le Bassin Versant de votre choix...







Zones boisées en AVAP (Photos dispo)
déboisée lors de la délivrance du PC. La
ligne aurait du contourner cette parcelle

Zone Humide

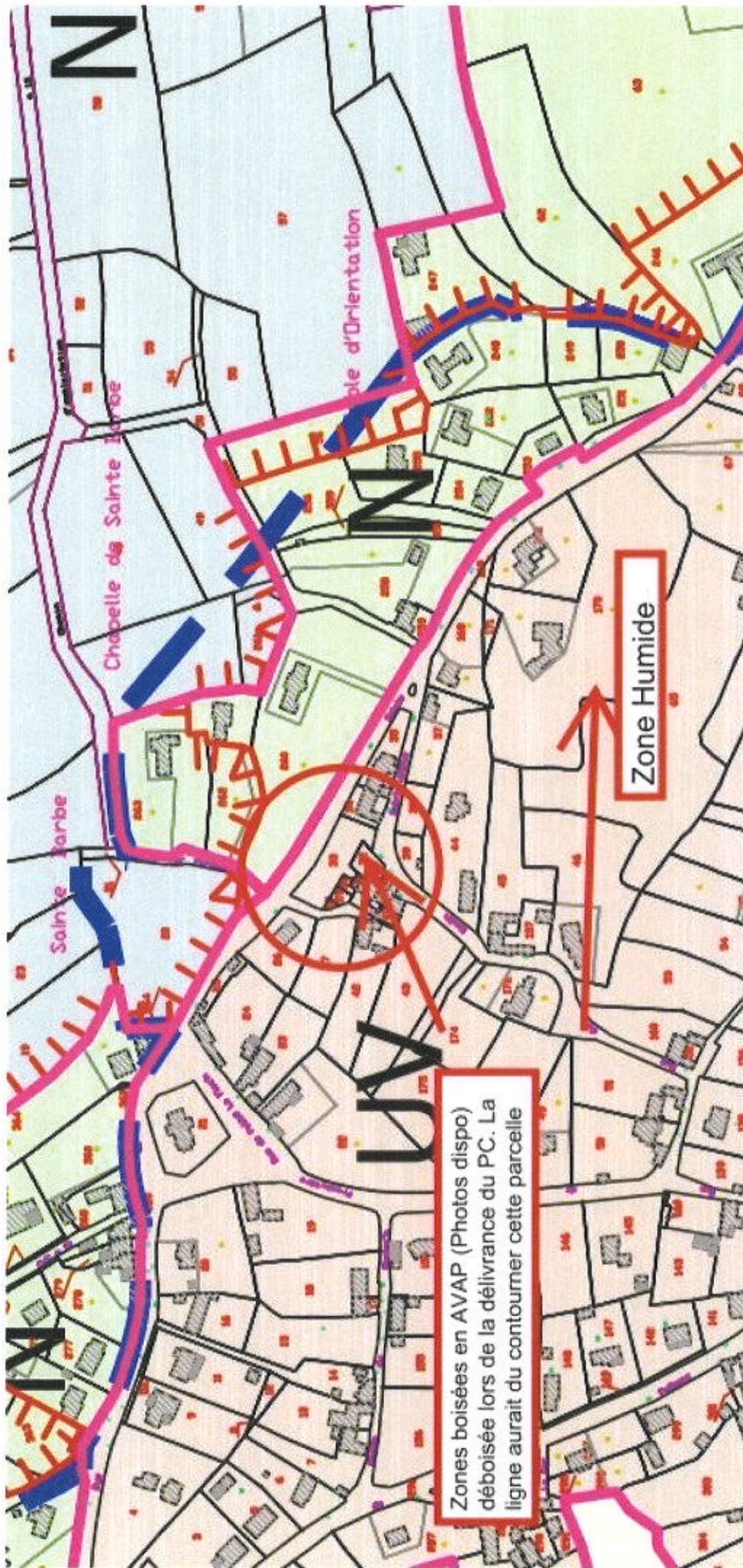
N

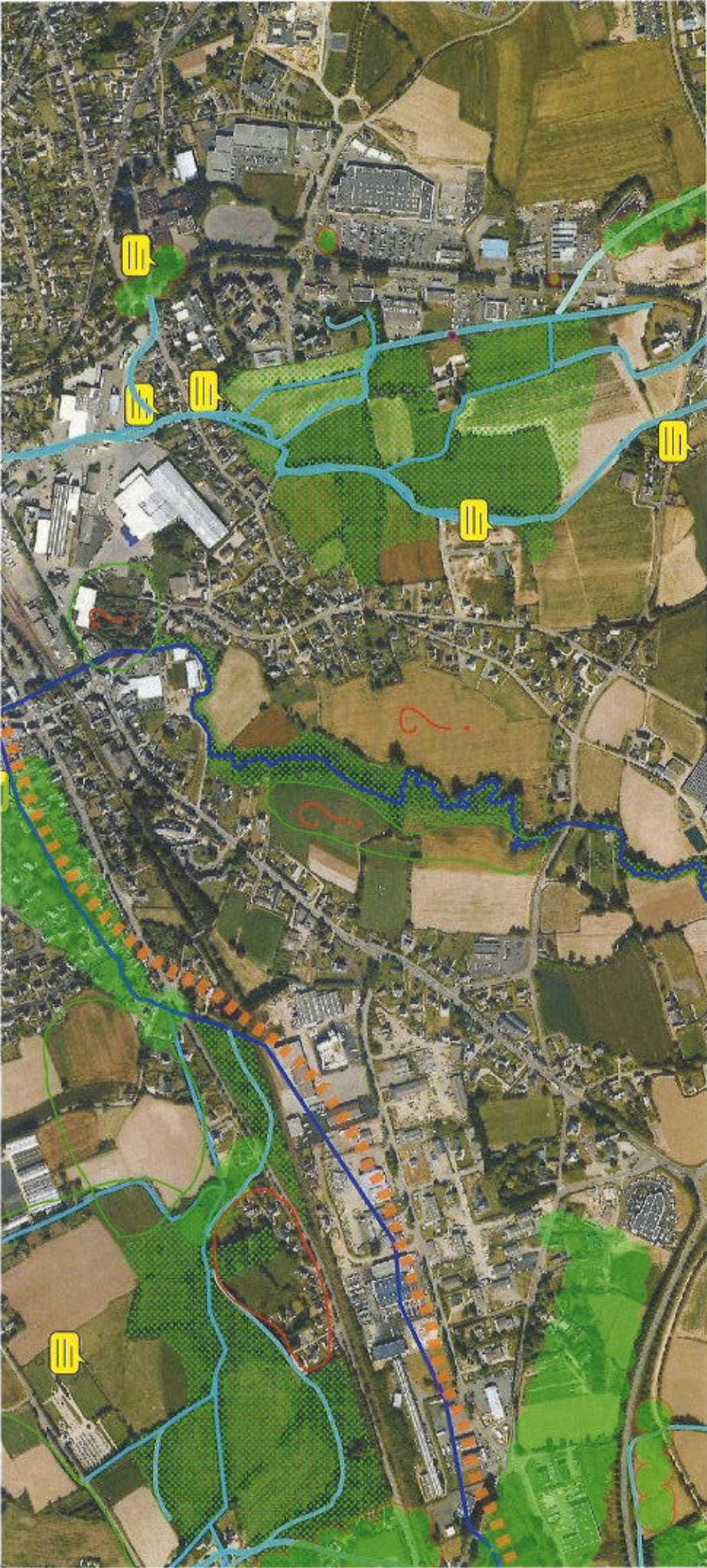
UVA

Chapelle de Sainte Barbe

Cimetière d'Orientation

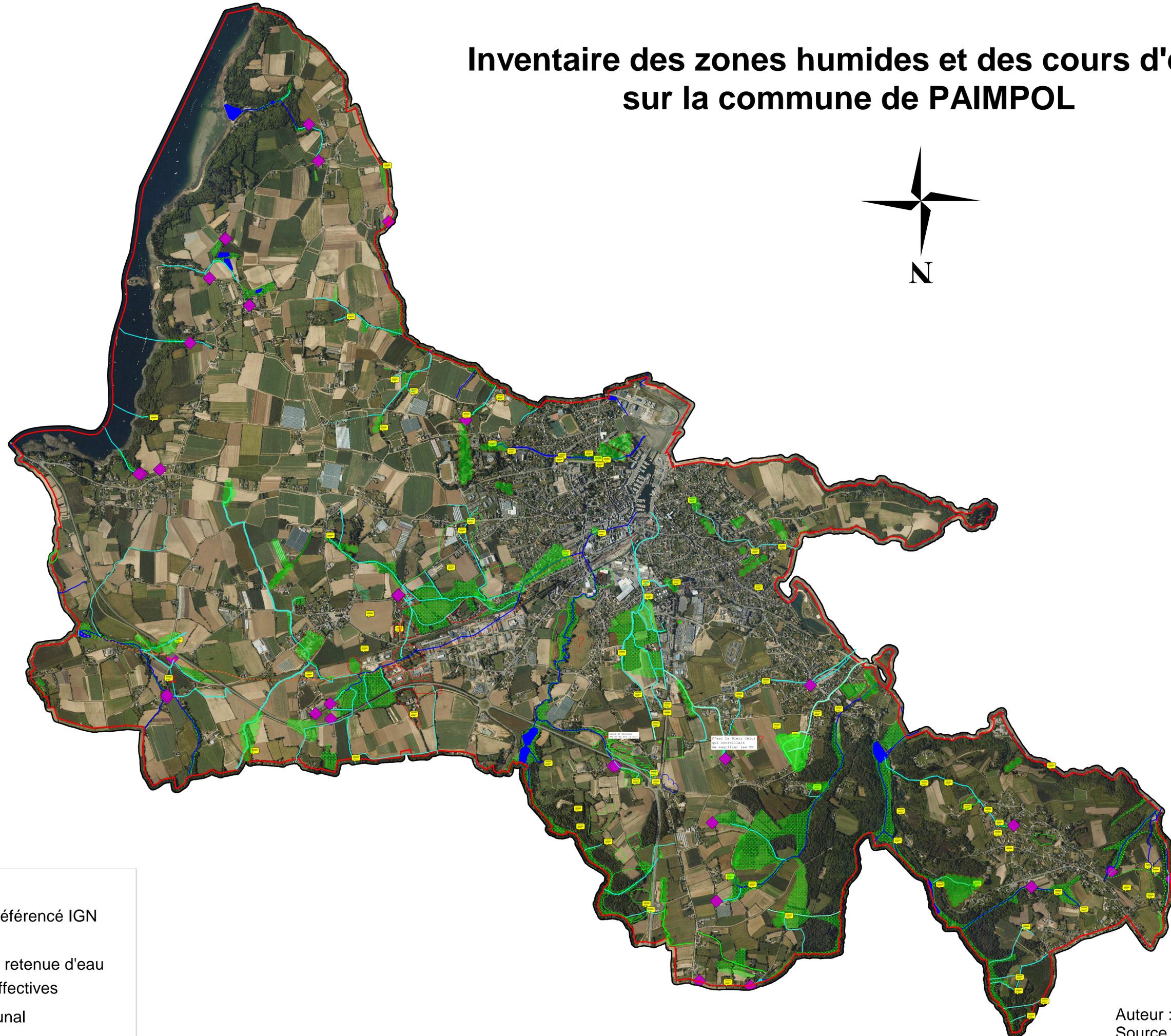
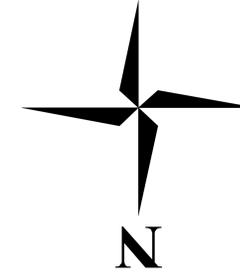
Sain(e) Barbe







Inventaire des zones humides et des cours d'eau sur la commune de PAIMPOL



- ◆ Lavoir, fontaine
- Cours d'eau non référencé IGN
- Cours d'eau IGN
- Plan d'eau, mare, retenue d'eau
- Zones humides effectives
- Périmètre communal